

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes Mme. Emna RACHIKOU et M. Said MALLEK.

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
ACTIFS			
	Notes		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	12 679 576	16 830 476
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	549 791 601	504 609 086
Portefeuille-titres de placement	6	14 792 875	28 875 998
Portefeuille d'investissement	7	18 650 104	12 269 241
Valeurs Immobilisées	8	21 197 954	22 057 005
Autres actifs	9	4 883 663	5 035 910
TOTAL DES ACTIFS		621 995 773	589 677 715
		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
PASSIFS			
	Notes		
Concours bancaires	10	3 809	775 398
Dettes envers la clientèle	11	6 875 304	6 463 206
Emprunts et dettes rattachées	12	453 652 373	421 465 828
Fournisseurs et comptes rattachés	13	69 246 053	78 005 827
Autres passifs	14	10 687 612	8 220 024
TOTAL DES PASSIFS		540 465 151	514 930 283
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		12 952 974	9 371 321
Actions propres		(404 890)	(404 890)
Résultats reportés		3 764 376	4 688 686
Résultat de l'exercice		10 218 162	6 092 315
Total des capitaux propres	15	81 530 622	74 747 432
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		621 995 773	589 677 715

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2023
(Exprimé en dinars)

	31 Décembre <u>2023</u>	31 Décembre <u>2022</u>
ENGAGEMENTS DONNES	123 146 093	132 355 261
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	26 850 055	46 045 290
Garanties réelles	8 000 000	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	84 722 162	78 309 971
Engagements sur titres	3 573 877	-
ENGAGEMENTS RECUS	611 315 953	537 347 247
Cautions Reçues	494 504 827	433 236 563
Garanties Reçues	970 000	970 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	115 841 126	103 140 684
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	11 200 000	33 573 168
Emprunts obtenus non encore encaissés	11 000 000	32 746 168
Effets escomptés sur la clientèle	200 000	827 000

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	77 933 868	72 258 376
Intérêts et charges assimilées	17	(42 730 404)	(38 318 695)
Produits des placements	18	1 205 685	1 374 229
Autres produits d'exploitation	19	116 008	109 154
Produits nets		<u><u>36 525 157</u></u>	<u><u>35 423 064</u></u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	12 397 676	10 970 064
Dotations aux amortissements	21	1 317 266	1 366 784
Autres charges d'exploitation	22	4 481 654	4 333 972
Total des charges d'exploitation		<u><u>18 196 596</u></u>	<u><u>16 670 819</u></u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u><u>18 328 561</u></u>	<u><u>18 752 245</u></u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	1 463 665	9 690 388
Dotations nettes aux autres provisions	24	156 457	165 670
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u><u>16 708 439</u></u>	<u><u>8 896 187</u></u>
Autres pertes ordinaires	25	(14 441)	(5 073)
Autres gains ordinaires	26	157 530	210 649
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u><u>16 851 528</u></u>	<u><u>9 101 763</u></u>
Impôts sur les bénéfices	27	(5 399 252)	(2 700 787)
Contribution sociale de solidarité	27	(617 057)	(308 661)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u><u>10 835 219</u></u>	<u><u>6 092 315</u></u>
Contribution conjoncturelle	27	(617 057)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u><u>10 218 162</u></u>	<u><u>6 092 315</u></u>
Résultat par action		0,935	0,558

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	443 809 455	441 373 960
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(410 050 746)	(345 680 516)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(17 345 392)	(14 790 712)
Intérêts payés	31	(41 492 349)	(38 988 312)
Impôts et taxes payés	32	(13 537 120)	(17 041 685)
Autres flux liés à l'exploitation	38	14 522 023	7 680 037
		<u>(24 094 130)</u>	<u>32 552 771</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(626 797)	(1 081 197)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	282 063	149 412
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(6 880 863)	(1 509 288)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	36	565 565	-
		<u>(6 660 032)</u>	<u>(2 441 074)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	37	(3 433 590)	(2 333 112)
Encaissements provenant des emprunts	12	343 046 958	280 717 951
Remboursements d'emprunts	12	(312 238 517)	(309 849 581)
		<u>27 374 851</u>	<u>(31 464 742)</u>
Variation de trésorerie		<u>(3 379 311)</u>	<u>(1 353 045)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	16 055 078	17 408 123
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	12 675 767	16 055 078

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre 2023	Décembre 2022		Décembre 2023	Décembre 2022		Décembre 2023	Décembre 2022
Intérêts de leasing	74 207 140	67 394 136	Intérêts et charges assimilés	42 730 404	38 318 695			
Intérêts de retard	2 286 678	3 160 754						
Variation des produits réservés	(334 671)	(140 899)						
Produits accessoires	1 774 721	1 844 386						
Autres produits d'exploitation	116 008	109 154						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>78 049 876</u>	<u>72 367 530</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>42 730 404</u>	<u>38 318 695</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>35 319 472</u>	<u>34 048 835</u>
Marge commerciale (PNB)	35 319 472	34 048 835	Autres charges d'exploitation	3 948 331	3 838 906			
<u>Sous total</u>	<u>35 319 472</u>	<u>34 048 835</u>		<u>3 948 331</u>	<u>3 838 906</u>	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	<u>31 371 141</u>	<u>30 209 930</u>
Valeur Ajoutée brute	31 371 141	30 209 930	Impôts et taxes	533 324	495 066			
Produits des placements	1 205 685	1 374 229	Charges de personnel	12 397 676	10 970 064			
<u>Sous total</u>	<u>32 576 826</u>	<u>31 584 159</u>	<u>Sous total</u>	<u>12 931 000</u>	<u>11 465 129</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>19 645 826</u>	<u>20 119 029</u>
Excédent brut d'exploitation	19 645 826	20 119 029	Dotations aux amortissements et aux résorptions	1 317 266	1 366 784			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	8 141 048	7 375 035	- Pour dépréciation des créances	7 965 733	14 596 472			
- pour dépréciation des actions cotées	9 906	45 049	- Collectives	1 203 988	1 160 824			
- Suite à la radiation de créances	6 356 239	14 177 268	- Pour dépréciation des titres	55 037	40 643			
- Pour divers risques et charges	439 994	79 657	- Pour risques et charges	100 000	170 076			
Encaissement sur créances radiées	19 859	-	- Des autres actifs	11 326	-			
			Redressement social	-	79 657			
Autres produits ordinaires	157 530	210 649	Redressement fiscal	439 994	-			
			Créances Abandonnées	454 852	1 219 847			
<u>Sous total</u>	<u>34 770 402</u>	<u>42 006 688</u>	Créances radiées	6 356 239	14 265 548			
Résultat des activités ordinaires	10 835 219	6 092 315	Autres pertes ordinaires	14 440	5 073			
			Impôts sur les bénéfices	5 399 252	2 700 787			
<u>Sous total</u>	<u>10 835 219</u>	<u>6 092 315</u>	Contribution sociale de solidarité	617 057	308 661			
			<u>Sous total</u>	<u>23 935 183</u>	<u>35 914 373</u>	<u>Résultat net des activités ordinaires</u>	<u>10 835 219</u>	<u>6 092 315</u>
			Contribution conjoncturelle	617 057	-			
			<u>Sous total</u>	<u>617 057</u>	<u>-</u>	<u>Résultat net</u>	<u>10 218 162</u>	<u>6 092 315</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles émises au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. Elles portent jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2023, à 55.000.000 Dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ; et
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2023, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

3-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

3-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Regroupement des engagements classés A et B1 par groupes homogènes par secteur d'activité :
 - a. Agence de location de voitures ;
 - b. Agences de voyage ;
 - c. Agriculture ;
 - d. Autres industries ;
 - e. Autres services (hors commerce et santé) ;
 - f. BTP ;
 - g. Commerce ;
 - h. Industries agroalimentaires ;
 - i. Industries mécaniques et électriques ;
 - j. Industries pharmaceutiques ;
 - k. Oléifacteurs ;
 - l. Promotion immobilière ;
 - m. Santé ;
 - n. Télécom et TIC ; et
 - o. Tourisme.

Bien que la circulaire 2024-01 a préconisé la fusion de certains secteurs d'activités, HL a jugé opportun de les dissocier pour le calcul des taux de migration et des taux de provisionnement, à l'instar des années précédentes et ce, afin d'assurer une répartition plus homogène du portefeuille. Cette segmentation retrace l'importance du concours en financement leasing de ces sous-secteurs d'activité ainsi que de leur historique de migration et de provisionnement.

2. La détermination pour chaque groupe de créances *i*, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2016 à 2023 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année *N* du groupe de contreparties *i*.
- Risque additionnel du groupe *i* : les engagements 0 et 1 de l'année (*N*-1) du groupe *i* devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (*N*).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties *i* ;
- *n* : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « *gi* » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » suivants :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Agence de location de voitures	3,75%
Agences de voyage	7,50%
Agriculture	6,50%
Autres industries	3,50%
Autres services	3,75%
BTP	6,00%
Commerce	3,00%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Oléifacteurs	2,25%
Promotion immobilière	6,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Tourisme	7,50%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2016-2023 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2024-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec:

- TPgi (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPMgi

Il est à noter que les TPgi historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPMgi » observés durant la période retenue (2016-2023), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPRgi » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2024-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PCgi », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

3-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease

d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, et à l'exception de la dernière ligne de crédit obtenue auprès de la BAD, la société n'est pas exposée au risque de change.

Ledit crédit est actualisé au cours de clôture de l'exercice pour la partie restant due à cette même date. Les différences de change en résultant sont constatées dans les comptes de résultat de l'exercice, pour la partie réalisée, et dans le compte « Ecart de conversion » pour la partie latente.

Le compte « Ecart de conversion » est actualisé à la date de chaque arrêté tout en tenant compte des variations des cours de change entre les différents exercices et des soldes d'échéances restant dues à la fin de chaque période.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Banques	12 679 568	16 829 095
- Caisses	8	1 381
<u>Total</u>	<u>12 679 576</u>	<u>16 830 476</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
Créances sur contrats mis en force	588 581 399	552 257 789
Encours financiers	546 578 089	507 688 683
Impayés	44 785 543	47 889 779
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	622 318	176 921
Intérêts échus différés	(3 700 559)	(3 555 201)
Valeurs à l'encaissement	296 008	57 607
Créances sur contrats en instance de mise en force	7 287 486	3 421 477
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>595 868 886</u>	<u>555 679 265</u>
<u>A déduire couverture</u>		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 681 203)	(11 590 526)
Provisions pour dépréciation des impayés	(27 116 523)	(29 318 563)
Provisions collectives	(7 433 346)	(6 229 358)
Provisions additionnelles	(239 415)	(239 415)
Produits réservés	(3 606 797)	(3 692 317)
Total net des créances leasing	<u>549 791 601</u>	<u>504 609 086</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2022	<u>511 110 159</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	344 935 203
- Relocations	16 186 306
- Consolidations	28 265
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(284 891 848)
- Relocations	(14 161 670)
- Cessions à la valeur résiduelle	(646 196)
- Cessions anticipées	(17 373 763)
- Radiation de créances	(1 320 881)
<u>Solde au 31 décembre 2023</u>	<u>553 865 575</u>

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Créance à plus de cinq ans		1 831 528	578 426
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		373 433 708	323 019 868
- Créance à moins d'un an		273 589 525	270 580 008
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	648 854 760	594 178 302
- Revenus à plus de cinq ans		131 807	247 545
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		55 701 135	49 182 406
- Revenus à moins d'un an		60 008 184	53 710 733
Total des produits financiers non acquis	(2)	115 841 126	103 140 684
- Valeurs résiduelles	(3)	6 997 854	5 193 906
- Contrats suspendus	(4)	6 566 601	11 457 159
- Contrats en cours	(5)	7 287 486	3 421 477
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	553 865 575	511 110 159

5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

5.2.1 Analyse par secteur d'activité

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Bâtiment et travaux publics		38 238 074	53 032 238
- Industrie		63 000 773	60 157 273
- Tourisme		113 096 073	95 375 853
- Commerce et services		259 809 433	234 511 043
- Agriculture		79 721 222	68 033 752
	<u>Total</u>	553 865 575	511 110 159

5.2.2 Analyse par type de matériel

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Equipements		20 121 097	25 075 142
- Matériel roulant		460 968 537	420 594 288
- Matériel spécifique		53 331 773	45 673 190
	<u>Sous Total</u>	534 421 407	491 342 620
- Immobilier		19 444 169	19 767 540
	<u>Total</u>	553 865 576	511 110 159

5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Clients ordinaires (1)		17 602 662	20 541 120
Inférieur à 1 mois		6 979 561	6 848 354
Entre 1 à 3 mois		5 464 159	6 685 234
Entre 3 et 6 mois		1 891 430	2 622 486
Entre 6 mois et 1 année		1 831 417	1 668 448
Supérieur à 1 année		1 436 095	2 716 597
Clients litigieux (2)		27 182 880	27 348 659
	Total (1)+(2)	44 785 543	47 889 779

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	458 136 777	69 463 821	1 328 247	718 717	16 930 526	546 578 089
Impayés	1 957 655	8 327 097	690 193	642 963	33 167 636	44 785 543
Contrats en instance de mise en force	7 287 486	-	-	-	-	7 287 486
CREANCES LEASING	467 381 918	77 790 918	2 018 440	1 361 680	50 098 162	598 651 118
Avances reçues (*)	(6 446 707)	(120)	-	-	(422 476)	(6 869 304)
ENCOURS GLOBAL	460 935 211	77 790 798	2 018 440	1 361 680	49 675 687	591 781 815
ENGAGEMENTS HORS BILAN	26 850 055	-	-	-	-	26 850 055
TOTAL ENGAGEMENTS	487 785 265	77 790 798	2 018 440	1 361 680	49 675 687	618 631 869
Produits réservés	-	-	(74 223)	(81 142)	(3 451 433)	(3 606 797)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	(10 276)	(7 670 926)	(7 681 203)
Provisions sur impayés	-	-	(43 571)	(172 307)	(26 900 645)	(27 116 523)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(239 415)	(239 415)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(117 794)	(263 725)	(38 262 419)	(38 643 938)
ENGAGEMENTS NETS	487 785 265	77 790 798	1 900 646	1 097 955	11 413 267	579 987 931
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,33%	0,22%	8,03%	
			8,58%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2022			10,30%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			5,84%	19,37%	77,02%	
			72,84%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022			72,70%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Actions cotées	1 458 056	1 458 028
- Certificats de dépôts	13 500 000	27 500 000
- Titres SICAV	39 109	77 130
Total brut	14 997 165	29 035 157
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(204 290)	(159 159)
Total net	14 792 875	28 875 998

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414	1,918	(77 293)	0,046%
SAH	45 088	1,000	3,990	179 902	8,048	-	0,054%
DA SAH	102	-	0,278	28	-	-	-
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	6,759	(35 999)	0,087%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	11,508	(78 138)	0,064%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 705	6,596	(6 831)	0,033%
ASSURANCES MAGHREBIA	2 535	10,000	55,500	140 693	53,122	(6 028)	0,056%
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	41 121	1,000	6,080	250 016	6,141	-	0,164%
Total				1 458 056		(204 290)	

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	356	109,856	39 109

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Titres de participation	17 142 848	9 688 129
- Titres immobilisés	5 081 132	2 581 112
Total	22 223 981	12 269 241
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(3 573 877)	-
Montant net	18 650 104	12 269 241

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<u>Solde au 31 Décembre 2022</u>	9 688 129	9 688 129	-
Additions de la période			-
- Société "NIDA"	1 260 000	1 260 000	
Augmentation de capital			
- Société NIDA	6 194 720	2 620 843	3 573 877
<u>Solde au 31 Décembre 2023</u>	<u>17 142 848</u>	<u>13 568 972</u>	<u>3 573 877</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2023 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 (*)	2010-2012
- Société NIDA	45,99%	11 382 653	1	13 703 348 (**)	2010-2013-2014-2016- 2022-2023
Total				17 142 848	

(*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(**) L'acquisition des 5.443.986 actions de la société NIDA S A a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinar par action, 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action, 754.644 actions au prix de 2 dinars par action et 750.000 actions au prix de 1.680 dinar l'action.

Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.173.498 actions gratuites. Ensuite une augmentation de capital en numéraire dans laquelle Hannibal Lease a souscrit à 4.765.169 actions à titre réductible et irréductible.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 Décembre 2022	2 581 112	2 581 112	-
Additions de la période			
- FCPR TANMYA	500 000	500 000	-
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	2 500 020	2 500 020	
Cessions de la période			
- Fonds commun de placement MAC Horizon	(500 000)	(500 000)	
Solde au 31 Décembre 2023	5 081 132	5 081 132	-

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2023 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- FCPR TANMYA	1,67%	500	1 000,000	1000,000	500 000	2023
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	57,16%	44 510	100,000	101,101	4 500 020	2019-2023
Total					5 081 132	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	462 444	55 540	-	-	-	517 984	413 389	31 338	-	-	-	444 727	-	73 257
Logiciels en cours		34 293	-	-	-	-	34 293	-	-	-	-	-	-	-	34 293
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		698 341	10 000	-	-	-	708 341	-	-	-	-	-	-	-	708 341
Total des immobilisations incorporelles		1 195 078	65 540	-	-	-	1 260 618	413 389	31 338	-	-	-	444 727	-	815 891
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	4% & 5%	11 458 286	-	2 121 996	-	-	13 580 282	2 369 616	577 663	-	-	-	2 947 279	-	10 633 003
Matériel de transport	20,0%	1 601 919	246 921	-	(385 327)	-	1 463 513	711 493	261 731	-	(229 305)	-	743 919	-	719 594
Equipements de bureau	10,0%	1 178 612	24 844	51 368	(3 103)	(6 745)	1 244 976	717 850	76 801	(2 491)	(2 929)	(5 552)	783 679	-	461 297
Matériel informatique	33,3%	683 300	38 998	1 452	(971)	(7 034)	715 745	559 064	71 726	-	(799)	(7 034)	622 957	-	92 788
Installations générales	10,0%	2 882 547	58 820	525 823	(2 200)	(10 040)	3 454 950	904 963	292 247	2 491	(521)	(10 040)	1 189 140	-	2 265 810
Autres matériels	10,0%	99 117	-	-	-	-	99 117	53 990	5 760	-	-	-	59 750	-	39 367
Immobilisations en cours		2 610 528	179 296	(2 642 518)	-	-	147 306	-	-	-	-	-	-	-	147 306
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		407 843	3 035	(58 120)	-	-	352 758	-	-	-	-	-	-	-	352 758
Total des immobilisations corporelles		26 842 292	551 914	-	(391 601)	(23 819)	26 978 787	5 316 976	1 285 928	-	(233 554)	(22 626)	6 346 724	250 000	20 382 063
TOTAUX		28 037 370	617 454	-	(391 601)	(23 819)	28 239 405	5 730 365	1 317 266	-	(233 554)	(22 626)	6 791 451	250 000	21 197 954

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Charges reportées	1 535 927	1 315 661
- Dépôts et cautionnements versés	61 292	62 367
- Fournisseurs, avances et acomptes	102 208	100 152
- Prêts au personnel	2 014 511	1 797 622
- Personnel, avances et acomptes	100 644	92 012
- Etat, crédit de TVA	-	577 008
- Etat, compte d'attente TVA	1 084 437	1 035 371
- Produits à recevoir des tiers	46 777	42 618
- Débiteurs divers	46 097	46 107
- Charges constatées d'avances	103 185	167 083
<u>Total brut</u>	<u>5 095 077</u>	<u>5 235 998</u>
A déduire :		
- Provisions	(211 414)	(200 089)
<u>Montant net</u>	<u>4 883 663</u>	<u>5 035 910</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 31 DECEMBRE 2023
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	675 567	-	675 567	-
Charges à répartir	33%	368 279	72 898	441 177	368 279	-	368 279	72 898
Frais d'émission des emprunts		9 083 007	881 992	9 964 999	7 767 347	734 623	8 501 970	1 463 029
TOTAUX		10 126 853	954 890	11 081 743	8 811 193	734 623	9 545 816	1 535 927

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 734.623 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Banques, découverts	3 809	775 398
<u>Total</u>	<u>3 809</u>	<u>775 398</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	6 869 304	6 457 206
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>6 875 304</u>	<u>6 463 206</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Banques locales	199 120 263	174 210 201
- Banques étrangères	65 819 905	52 933 686
- Emprunts obligataires	167 776 840	169 264 680
- Certificats de dépôt	6 500 000	12 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>439 217 008</u>	<u>408 408 568</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 189 179	1 670 086
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	803 784	893 513
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	11 499 558	10 557 021
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(57 156)	(63 359)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 435 365</u>	<u>13 057 260</u>
<u>Total</u>	<u>453 652 373</u>	<u>421 465 828</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2023
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2022	2023		Solde	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT</u>											
Certificats de dépôt	6 500 000	Remboursement après 10, 20, 30, 90, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	12 000 000	94 500 000	(100 000 000)	-	-	-	6 500 000	-	6 500 000
<u>Total des certificats de dépôts</u>			12 000 000	94 500 000	(100 000 000)		-	-	6 500 000	-	6 500 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>											
HL 2015/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	4 666 000	-	(4 666 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2016/2	40 000 000	Annuellement (2017-2023)	5 561 000	-	(5 561 000)	-	-	-	-	-	-
HL 2017/1	20 000 000	Annuellement (2018-2024)	6 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	3 000 000	-	3 000 000
HL 2017/2	25 000 000	Annuellement (2018-2024)	6 621 680	-	(3 310 840)	-	-	-	3 310 840	-	3 310 840
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	19 412 000	-	(8 000 000)	-	-	-	11 412 000	5 706 000	5 706 000
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	6 780 000	-	(4 000 000)	-	-	-	2 780 000	1 390 000	1 390 000
HL 2018/2	15 500 000	Annuellement (2020-2026)	10 124 000	-	(3 100 000)	-	-	-	7 024 000	3 924 000	3 100 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	9 000 000	-	(3 000 000)	-	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	24 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	16 000 000	8 000 000	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	24 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	Annuellement (2022-2028)	12 600 000	-	(2 400 000)	-	-	-	10 200 000	7 200 000	3 000 000
HL 2022/1	30 000 000	Annuellement (2023-2029)	30 000 000	-	(3 350 000)	-	-	-	26 650 000	23 300 000	3 350 000
HL 2022 SUB	10 500 000	Annuellement (2023-2027)	10 500 000	-	(2 100 000)	-	-	-	8 400 000	6 300 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	40 000 000	-	-	-	-	40 000 000	32 000 000	8 000 000
HL 2023/2 SUB	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	15 000 000	-	-	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			169 264 680	55 000 000	(56 487 840)	-	-	-	167 776 840	114 820 000	52 956 840
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>											
BAD 5,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2023)	571 173	-	(499 745)	-	-	-	71 428	-	71 428
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	6 666 666	-	(1 333 333)	-	-	-	5 333 333	3 999 999	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	4 888 890	-	(888 889)	-	-	-	4 000 001	3 111 112	888 889
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2025)	1 285 715	-	(428 571)	-	-	-	857 144	428 572	428 571
BAD 8 MEUR (2018)	13 292 000	Semestriellement (2019-2023)	3 310 200	-	(3 310 200)	5 487	-	(5 487)	-	-	-
KFW 12 MEUR (2021)	38 469 874	Semestriellement (2024-2030)	36 211 042	2 258 832	-	-	-	-	38 469 874	35 510 653	2 959 221
KFW 5,060 MEUR (2023)	17 088 126	Semestriellement (2024-2030)	-	17 088 126	-	-	-	-	17 088 126	15 773 655	1 314 471
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			52 933 686	19 346 958	(6 460 739)	5 487	-	(5 487)	65 819 905	58 823 991	6 995 914

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Ecart de conversion		Différence de change	Fin de période		
						2022	2023		Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES LOCAUX											
AMENBANK 5 MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	609 754	-	(609 754)	-	-	-	-	-	-
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	1 925 412	-	(719 797)	-	-	-	1 205 615	419 663	785 952
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	1 928 587	-	(720 373)	-	-	-	1 208 215	420 787	787 427
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	1 416 665	-	(333 334)	-	-	-	1 083 332	749 998	333 334
BT 5MDT (2018)	5 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	250 000	-	(250 000)	-	-	-	-	-	-
AMEN IMDT (2018)	1 000 000	Trimestriellement (2018-2023)	129 199	-	(129 199)	-	-	-	-	-	-
AMEN 2MDT (2018)	2 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	382 937	-	(382 937)	-	-	-	-	-	-
AMEN IMDT (2018-2)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	134 700	-	(134 700)	-	-	-	-	-	-
AMEN IMDT (2019)	1 000 000	Trimestriellement (2019-2023)	141 057	-	(141 057)	-	-	-	-	-	-
AMEN 7MDT (2019)	7 000 000	Trimestriellement (2020-2024)	3 271 806	-	(1 545 808)	-	-	-	1 725 999	-	1 725 999
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	2 250 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 250 000	250 000	1 000 000
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	2 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	1 500 000	500 000	1 000 000
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2021-2025)	24 338 667	-	(11 022 616)	-	-	-	13 316 051	1 078 705	12 237 346
Amen 2,5MDT 2020	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	681 351	-	(681 351)	-	-	-	-	-	-
Amen 2,5MDT (2020-2)	2 500 000	Trimestriellement (2020-2023)	681 605	-	(681 605)	-	-	-	-	-	-
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	22 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	14 000 000	6 000 000	8 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2025)	511 500	-	(186 000)	-	-	-	325 500	139 500	186 000
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	1 430 000	-	(520 000)	-	-	-	910 000	390 000	520 000
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	Trimestriellement (2021-2025)	209 000	-	(76 000)	-	-	-	133 000	57 000	76 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	Trimestriellement (2021-2025)	495 000	-	(180 000)	-	-	-	315 000	135 000	180 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2021-2025)	723 684	-	(263 158)	-	-	-	460 526	197 368	263 158
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	Trimestriellement (2021-2025)	434 211	-	(157 895)	-	-	-	276 316	118 421	157 895
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2021-2025)	1 883 895	-	(685 053)	-	-	-	1 198 842	513 789	685 053
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	Mensuellement (2022-2026)	8 366 090	-	(1 801 304)	-	-	-	6 564 786	4 583 946	1 980 840
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	Mensuellement (2022-2026)	20 000 000	-	(5 000 000)	-	-	-	15 000 000	10 000 000	5 000 000
CITIBANK	39 000 000	Crédit relais	43 500 000	87 700 000	(92 200 000)	-	-	-	39 000 000	-	39 000 000
ABC	11 000 000	Crédit relais	9 000 000	11 000 000	(9 000 000)	-	-	-	11 000 000	-	11 000 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	Trimestriellement (2022-2027)	4 599 827	-	(859 606)	-	-	-	3 740 221	2 795 074	945 147
STB 5MDT (2022)	5 000 000	Mensuellement (2022-2027)	4 500 000	-	(1 000 000)	-	-	-	3 500 000	2 500 000	1 000 000
ATB IMDT (2022)	1 000 000	Mensuellement (2022-2027)	915 254	-	(203 390)	-	-	-	711 864	508 475	203 390
BIAT 15MDT (2022 - 2)	15 000 000	Trimestriellement (2023-2027)	15 000 000	-	(2 373 232)	-	-	-	12 626 768	10 138 852	2 487 916
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000	Mensuellement (2023-2028)	-	7 500 000	(750 000)	-	-	-	6 750 000	5 250 000	1 500 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000	Mensuellement (2023-2028)	-	5 000 000	(500 000)	-	-	-	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BARAKA 11 MDT (2023-1)	11 000 000	Mensuellement (2023-2026)	-	11 000 000	(260 323)	-	-	-	10 739 677	7 427 970	3 311 707
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	Mensuellement (2023-2028)	-	10 000 000	(1 480 872)	-	-	-	8 519 128	6 741 572	1 777 556
BARAKA 17 MDT (2023-2)	17 000 000	Mensuellement (2023-2026)	-	17 000 000	(4 190 577)	-	-	-	12 809 423	7 263 604	5 545 818
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000	8 393 626	1 606 374
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2028)	-	10 000 000	-	-	-	-	10 000 000	8 374 599	1 625 401
ATTIJARI 5MDT (2023)	5 000 000	Trimesriellement (2023-2028)	-	5 000 000	(250 000)	-	-	-	4 750 000	3 750 000	1 000 000
<u>Total des crédits des banques locaux</u>			174 210 202	174 200 000	(149 289 938)	-	-	-	199 120 263	92 197 951	106 922 312
<u>Total général</u>			408 408 568	343 046 958	(312 238 517)	5 487	-	(5 487)	439 217 008	265 841 942	173 375 066

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	357 183	351 669
<u>Sous total</u>	<u>357 183</u>	<u>351 669</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs, retenue de garantie	60 863	70 206
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	2 651
<u>Sous total</u>	<u>63 514</u>	<u>72 857</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	434 691	683 877
- Effets à payer	68 390 665	76 889 594
- Factures non parvenues	-	7 830
<u>Sous total</u>	<u>68 825 357</u>	<u>77 581 301</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>69 246 053</u>	<u>78 005 827</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Personnel, rémunérations dues	100	300
- Personnel, provisions pour congés payés	366 893	282 597
- Personnel, autres charges à payer	1 050 000	650 000
- Etat, retenues sur salaires	260 863	393 751
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	383 722	655 928
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	20 972	8 167
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	-	5 500
- Etat, TVA à payer	1 631 683	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 27)	3 176 100	1 329 395
- Etat, contribution conjoncturelle (voir note 27)	617 057	-
- Etat, contribution sociale de solidarité (voir note 27)	617 057	308 661
- Etat, autres impôts et taxes à payer	140 699	229 429
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	11 007	8 478
- Produits constatés d'avance	19 027	133 561
- Dettes fiscales	-	1 298 023
- CNSS	545 615	591 485
- CAVIS	98 403	116 996
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	84 203	65 195
- Actionnaires, dividendes à payer	2 604	1 222
- Crédoeurs divers	229 726	329 225
- Prestataires Assurances	-	18 181
- Diverses Charges à payer	665 202	681 770
- Ecart de conversion	-	5 487
- Provisions pour risques et charges	766 680	1 106 674
<u>Total</u>	<u>10 687 612</u>	<u>8 220 024</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	5 011 083	4 472 033
- Réserve spéciale pour réinvestissement		7 887 979	4 887 979
- Réserve pour fonds social		43 380	-
- Actions propres	(C)	(404 890)	(404 890)
- Complément d'apport		10 532	10 532
- Résultats reportés		3 764 376	4 688 686
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>	(D)	<u>71 312 460</u>	<u>68 655 117</u>
Résultat de l'exercice (1)		10 218 162	6 092 315
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(F)	<u>81 530 622</u>	<u>74 747 432</u>
Nombre d'actions (2)	(E)	10 925 248	10 925 248
Résultat par action (1) / (2)		0,935	0,558

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2023 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 25 Avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2023, 0,68% des actions en circulation

Aucun mouvement n'a été enregistré sur cette rubrique en 2023.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(D) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 3.563.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	2 887 979
- Résultats reportés	675 392

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2023**
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2021	55 000 000	4 102 363	4 887 979	-	3 263 397	(404 890)	10 532	4 130 009	70 989 390
Affectation approuvée par l'A.G.O du 26 Avril 2022		369 670		150 000	3 610 339			(4 130 009)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					(2 200 000)				(2 200 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					14 950				14 950
Prélèvement sur fonds social				(149 222)					(149 222)
Résultat de l'exercice 2022								6 092 315	6 092 315
Solde au 31 Décembre 2022	55 000 000	4 472 033	4 887 979	778	4 688 686	(404 890)	10 532	6 092 315	74 747 432
Affectation approuvée par l'A.G.O du 25 Avril 2023		539 050	3 000 000	200 000	2 353 265			(6 092 315)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022					(3 300 000)				(3 300 000)
Encaissement de dividendes sur actions propres					22 426				22 426
Prélèvement sur fonds social				(157 397)					(157 397)
Résultat de l'exercice 2023								10 218 162	10 218 162
Solde au 31 Décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	43 380	3 764 376	(404 890)	10 532	10 218 162	81 530 622

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Intérêts de leasing	74 207 140	67 394 136
- Intérêts de retard	2 286 678	3 160 754
- Préloyer	105 813	33 402
- Frais de dossier	501 021	472 161
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	482 023	526 242
- Frais de rejet	685 864	812 581
Total des produits	78 268 539	72 399 275
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 122 630	1 328 345
Intérêts de retard antérieurs	80 008	65 459
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(1 451 507)	(1 380 797)
Intérêts de retard	(85 802)	(153 906)
Variation des produits réservés	(334 671)	(140 899)
Total des intérêts et des produits de leasing	77 933 868	72 258 376
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	496 231 524	496 259 868
. A la fin de la période	540 011 488	496 231 524
. Moyenne (A)	518 121 506	496 245 696
- Intérêts de la période (B)	74 207 140	67 394 136
- Taux moyen (B) / (A)	14,32%	13,58%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
- Intérêts des emprunts obligataires	17 946 181	17 522 057
- Intérêts des crédits des banques locales	19 377 973	16 143 593
- Intérêts des crédits des banques étrangères	3 506 662	2 663 539
- Intérêts des autres opérations de financement	1 111 076	1 358 074
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	734 623	744 618
Total des charges financières des emprunts (A)	42 676 516	38 431 882
- Intérêts des comptes courants	21 470	17 211
- Autres charges financières	32 418	(130 398)
Total des autres charges financières	53 888	(113 187)
Total général	42 730 404	38 318 695
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	408 408 568	437 511 998
. A la fin de l'exercice	439 217 008	408 408 568
. Moyenne (B)	423 812 788	422 960 283
- Taux moyen (A) / (B)	10,07%	9,09%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dividendes	62 071	440 200
- Plus values sur cession des titres immobilisés	65 565	-
- Plus values sur cession des actions	-	1 937
- Plus values sur cession des titres SICAV	16 231	2 191
- Revenus des comptes créditeurs	276 413	236 858
- Revenus des certificats de dépôt	777 428	682 120
- Retenues à la source libératoires sur les certificats de dépôts	-	(17 982)
- Revenus des comptes courants associés	-	22 188
- Plus values latentes sur titres SICAV	1 727	969
- Jetons de présences reçus des filiales	6 250	5 750
<u>Total</u>	<u>1 205 685</u>	<u>1 374 229</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Produits locatifs	40 559	38 628
- Commissions d'assurance	75 448	70 526
<u>Total</u>	<u>116 008</u>	<u>109 154</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Salaires et complément de salaires	9 996 299	8 773 298
- Cotisations de sécurité sociale	1 748 584	1 602 963
- Autres charges sociales	652 793	593 802
<u>Total</u>	<u>12 397 676</u>	<u>10 970 064</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	31 338	29 118
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 285 928	1 127 666
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	210 000
<u>Total</u>	<u>1 317 266</u>	<u>1 366 784</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Achat de matières et fournitures	456 083	402 388
<u>Total des achats</u>	<u>456 083</u>	<u>402 388</u>
- Locations	397 634	334 139
- Entretiens et réparations	126 506	128 854
- Primes d'assurances	286 288	283 416
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>810 428</u>	<u>746 408</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	419 798	718 069
- Publicités, publications, relations publiques	531 416	358 369
- Déplacements, missions et réceptions	174 854	159 402
- Frais postaux et de télécommunications	261 108	260 995
- Services bancaires et assimilés	210 356	226 887
- Autres	820 830	701 858
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 418 361</u>	<u>2 425 580</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	100 000	100 000
- Rémunération du comité d'audit	25 000	25 000
- Rémunération du comité de risques	25 333	25 667
- Jetons de présence	113 125	113 864
<u>Total des charges diverses</u>	<u>263 458</u>	<u>264 530</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	284 009	262 485
- T.C.L	184 273	173 641
- Droits d'enregistrement et de timbres	40 111	36 943
- Autres impôts et taxes	24 931	21 997
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>533 324</u>	<u>495 066</u>
<u>Total général</u>	<u>4 481 654</u>	<u>4 333 972</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 965 733	14 357 057
- Dotations aux provisions collectives	1 203 988	1 160 824
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(8 141 048)	(7 286 755)
- Dotation aux provisions additionnelles	-	239 415
- Créances abandonnées	454 852	1 219 847
- Créances radiées	6 356 239	14 265 548
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(5 936 048)	(13 437 534)
- Reprises de provisions additionnelles suite à la radiation de créances	-	(88 280)
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	(420 191)	(739 734)
- Encaissement sur créances radiées	(19 859)	-
<u>Total</u>	<u>1 463 665</u>	<u>9 690 388</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	11 326	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	55 037	40 643
- Dotations aux provisions pour risques et charges	100 000	170 076
- Redressement social	-	79 657
- Redressement fiscal	439 994	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(439 994)	(79 657)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(9 906)	(45 049)
<u>Total</u>	<u>156 457</u>	<u>165 670</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	931	904
- Pénalités	12 074	606
- Mise en rebut d'immobilisations	1 193	3 489
- Autres pertes ordinaires	243	74
<u>Total</u>	<u>14 441</u>	<u>5 073</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	124 947	92 259
- Encaissement sur affaire contentieuse	-	116 138
- Autres gains sur éléments exceptionnels	32 583	2 251
<u>Total</u>	<u>157 530</u>	<u>210 649</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
Résultat comptable	10 218 162	6 092 315
A réintégrer		
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 169 720	15 757 296
- Dotations aux provisions pour risques et charges	100 000	170 076
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	11 326	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	55 037	40 643
- Provisions collectives excédentaires	980 347	797 252
- Reprises sur provisions fiscales	14 526 995	20 937 275
- Provisions fiscales 2020/2019 pour affaires en cours	11 323 211	7 454 313
- Retenues à la source libératoires	-	17 982
- Impôts sur les sociétés	5 399 252	2 700 787
- Contribution sociale de solidarité	617 057	308 661
- Contribution conjoncturelle	617 057	-
- Redressements fiscal	439 994	-
- Diverses charges non déductibles	547 030	1 356 337
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	14 526 995	20 937 275
- Provisions fiscales 2020/2019 pour affaires en cours	11 323 211	7 454 313
- Produits des placements ayant subis des retenues à la source libératoires	-	89 911
- Reprise sur provision pour risques et charges	439 994	79 657
- Plus values latents sur titre SICAV	1 727	969
- Produits ayant déjà subis l'impôt	-	116 138
- Dividendes	62 071	440 200
Bénéfice fiscal avant provisions	<u>27 651 191</u>	<u>26 514 475</u>
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	9 169 720	15 757 296
Provisions pour dépréciation de titres cotés	55 037	40 643
Bénéfice fiscal avant réinvestissement	<u>18 426 434</u>	<u>10 716 536</u>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'impôt	3 000 000	3 000 000
Bénéfice imposable	<u>15 426 434</u>	<u>7 716 536</u>
Impôt sur les sociétés au taux de 35% (minimum d'impôt 0,2% du CA TTC)	<u>5 399 252</u>	<u>2 700 787</u>
A imputer		
- Report d'impôt au titre de l'exercice précédent	-	1 168 279
- Correction du report de l'IS suite au contrôle fiscal	218 240	-
- Acomptes provisionnels payés	2 229 030	-
- Retenues à la source	212 363	203 113
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<u>3 176 100</u>	<u>1 329 396</u>
Contribution sociale de solidarité	<u>617 057</u>	<u>308 661</u>
Contribution conjonctuelle	<u>617 057</u>	<u>-</u>

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	47 889 779	61 433 308
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(44 785 543)	(47 889 779)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	57 607	610 544
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(296 008)	(57 607)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(6 457 206)	(7 356 540)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	6 869 304	6 457 206
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 4	176 921	735 491
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 4	(622 318)	(176 921)
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(3 555 201)	(2 831 702)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	3 700 559	3 555 201
- TVA collectée		67 107 526	65 011 982
- TVA collectée sur avances et acomptes		(49 066)	138 822
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	359 098 988	352 839 639
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	4 177 407	5 114 294
- Créances radiées	- Note 23	(6 356 239)	(14 265 548)
- Créances abandonnées	- Note 23	(454 852)	(1 219 847)
- Consolidation	- Note 4	(28 265)	-
- Encours financiers abandonnés	+ Note 4	-	11 571
- Encaissement sur créances radiées	+ Note 23	19 859	-
- Encours financiers radiés	+ Note 4	1 320 881	5 932 446
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(2 024 636)	(3 745 032)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	646 196	519 409
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	17 373 763	16 557 025
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>443 809 455</u>	<u>441 373 960</u>

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	77 581 301	67 935 197
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(68 825 357)	(77 581 301)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	344 935 203	303 591 293
- TVA sur Investissements	+	56 354 098	51 729 328
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	5 500	11 500
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	-	(5 500)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>410 050 746</u>	<u>345 680 516</u>

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(92 012)	(47 903)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	100 644	92 012
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(112 652)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	102 208	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(62 367)	(59 600)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	61 292	62 367
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(167 083)	(83 003)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	103 185	167 083
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	351 669	291 288
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(357 183)	(351 669)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	300	1 608
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(100)	(300)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	282 597	355 169
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(366 893)	(282 597)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	650 000	-
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(1 050 000)	(650 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	393 751	210 344
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(260 863)	(393 751)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	655 928	361 850
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(383 722)	(655 928)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	591 485	428 459
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(545 615)	(591 485)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	116 996	64 947
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(98 403)	(116 996)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	65 195	91 803
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(84 203)	(65 195)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	681 770	1 260 353
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(665 202)	(681 770)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	768 139	460 100
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(551 250)	(463 100)
- TVA, payée sur biens et services	+	786 373	590 157
- Charges de personnel	+ Note 20	12 397 676	10 970 064
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	4 481 654	4 333 972
- Impôts et taxes	- Note 22	(533 324)	(495 066)
- Charges à répartir	+ Note 9	72 898	-
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>17 345 392</u>	<u>14 790 712</u>

NOTE 31 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	881 992	555 671
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	8 167	6 700
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(20 972)	(8 167)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	10 557 021	11 177 708
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(11 499 558)	(10 557 021)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	2 563 599	2 815 852
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(2 992 964)	(2 563 599)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 12	(63 359)	(131 048)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 12	57 156	63 359
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	42 730 404	38 318 695
- Différence de change sur emprunts	Note 12	5 487	54 779
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(734 623)	(744 618)
		<u>41 492 349</u>	<u>38 988 312</u>

Intérêts payés

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ Note 14	1 329 395	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- Note 14	(3 176 100)	(1 329 395)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 9	-	(1 168 279)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 9	-	-
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 14	-	-
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 14	(617 057)	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 14	308 661	29 619
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 14	(617 057)	(308 661)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	229 429	172 171
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(140 699)	(229 429)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	8 478	10 655
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(11 007)	(8 478)
- TVA payée		7 758 364	15 070 945
- Dettes fiscales en début de période	+ Note 14	1 298 023	2 596 045
- Dettes fiscales en fin de période	- Note 14	-	(1 298 023)
- Impôts et taxes	+ Note 22	533 324	495 066
- Contribution conjoncturelle	+ Note 27	617 057	-
- Contribution sociale de solidarité	+ Note 27	617 057	308 661
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	5 399 252	2 700 787
		<u>13 537 120</u>	<u>17 041 685</u>

Impôts payés

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	65 540	33 455
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	551 914	957 746
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	72 857	162 852
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(63 514)	(72 857)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>		<u>626 797</u>	<u>1 081 197</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	- Note 25	(931)	(904)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	158 047	58 056
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 8	1 193	3 489
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 25	(1 193)	(3 489)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	124 947	92 259
<u>Encaissements provenant de la cession</u>		<u>282 063</u>	<u>149 412</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Titres de participation acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	6 880 863	1 509 288
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>6 880 863</u>	<u>1 509 288</u>

NOTE 36 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ Note 7	500 000	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+ Note 18	65 565	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>565 565</u>	<u>-</u>

NOTE 37 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Dividendes	+ Note 15	3 300 000	2 200 000
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	(22 426)	(14 950)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	1 222	63
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(2 604)	(1 222)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 15	157 397	149 222
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>3 433 590</u>	<u>2 333 112</u>

NOTE 38 : Autres flux liés à l'exploitation

		<u>31 Décembre 2023</u>	<u>31 Décembre 2022</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	42 618	22 553
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(46 777)	(42 618)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	46 107	49 492
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(46 097)	(46 107)
- Placements en début de période	+ Note 6	29 035 157	34 977 658
- Placements en fin de période	- Note 6	(14 997 165)	(29 035 157)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	-	250 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	-	-
- Redressement fiscal	- Note 24	(439 994)	-
- Produits constaté d'avance en début de période	- Note 14	(133 561)	(71 929)
- Produits constaté d'avance en fin de période	+ Note 14	19 027	133 561
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(329 225)	(298 922)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	229 726	329 225
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(18 181)	(18 181)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	-	18 181
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	80 029	445 296
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	1 060 091	928 933
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	32 583	118 389
- Autres pertes ordinaires	- Note 24 & 25	(12 317)	(80 337)
		<u>14 522 023</u>	<u>7 680 037</u>
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>			

Note 39 : Informations sur les parties liées :

Engagement Leasing

AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2023, HL a mis en force 47 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 7 360 959 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 20 194 769 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 1 144 909 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 9 409 671 dinars.

NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle détient directement 45,99 % du capital, totalise la somme de 469 513 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 7 350 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 37 601 dinars.

Société Financière Tunisienne

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 402 833 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 23 446 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 166 371 dinars.

Société Immobilière ECHARIFA

En 2023, HL a mis en force un contrat au profit de la société « Immobilière ECHARIFA », dans laquelle elle détient directement 26,56 % du capital, pour un montant de 448 125 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève 28 141 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 245 519 dinars.

STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 480 597 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 1 049 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 2 dinars.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 35 958 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève à 436 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à un dinar.

STE STIAL SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STIAL », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, totalise la somme de 582 110 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève 5 015 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 19 968 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 78 440 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève 6 107 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 36 212 dinars.

PRYM FASHION TUNISIE

En 2023, HL a mis en force 2 contrats au profit de la société « PRYM FASHION TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 292 884 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 579 808 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève 38 779 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 365 196 dinars.

STE Confection Ras Jebel

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STE Confection Ras Jebel », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 294 845 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 20 382 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 126 030 dinars.

STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN

En 2023, HL a mis en force 5 contrats au profit de la société « STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 206 831 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 770 567 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ces contrats s'élève à 41 278 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 312.426 dinars.

STE HERMES CONSEIL

En 2023, HL a mis en force un contrat au profit de la société « HERMES CONSEIL », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 139 423 dinars.

La marge brute réalisée en 2023 sur ce contrat s'élève 30 90 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 107.798dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital,

pour un montant de 500.000 DT, émis le 24 décembre 2022 et échéant le 23 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.854 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 23 janvier 2023 au 20 septembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 29.777 DT.

Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 4.500.000 DT, durant la période allant du 2 novembre 2022 au 30 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 15.524 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 28.500.000 DT, durant la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 25 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 335.090 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 2.000.000 DT.

EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 13 décembre 2022 au 18 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 5.955 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 12 janvier 2023 au 13 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 129.901 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 1.500.000 DT.

Mme NADIA MEDDEB DJILANI

1- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 4 octobre 2022 et échéant le 2 avril 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 22.010 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 2 avril 2023 au 27 mars 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 65.311 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 1.000.000 DT.

Les héritiers du Feu Abdelkader ESSEGHAIER

1- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri

ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 4 novembre 2022 au 13 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 7.143 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 23.000.000 DT, durant la période allant du 3 janvier 2023 au 19 novembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève 231.919 DT.

REPRESENTATION INTERNATIONALE

1- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 9 décembre 2022 et échéant le 8 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 993 DT.

2-HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2023 au 3 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 44.293 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 500.000 DT.

NIDA SA

HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant global de 4.500.000 DT, durant la période allant du 27 juillet 2023 au 27 décembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 86.966 DT.

Invest Trust Tunisia

HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 12 décembre 2023 et échéant le 20 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.334 DT.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2023 sont au nombre de 16.

Les charges supportées au titre de l'année 2023 s'élèvent à 308.821 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 28 mars 2023, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50.000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2023 à 33.861 dinars hors taxes, soit 40 295 dinars toutes taxes comprises.

Acquisition d'un bureau

Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021 et le contrat définitif n'a pas été encore conclu.

Opérations avec la Banque de Tunisie

Au 31 Décembre 2023, le détail des opérations faites entre la Banque de Tunisie (Ayant un administrateur en commun avec HL) et HL se présente comme suit :

- Le solde des comptes bancaires de HL ouvert auprès de la Banque de Tunisie est créditeur de 315 249 Dinars ; et

- L'encours des emprunts bancaires octroyés par la Banque de Tunisie au profit de HL totalise un montant de 7 833 332 Dinars. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès de la BT s'élèvent 515 879 Dinars.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023
Avantages à court terme	100 000	-	686 216	152 339	450 259	75 000	163 458	163 458
Rémunérations brutes	100 000	-	650 000	150 000	425 000	75 000	-	-
Charges sociales	-	-	9 354	2 339	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	26 862	-	25 259	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	163 458	163 458
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	-	686 216	152 339	450 259	75 000	163 458	163 458

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 60.000 DT.

NOTE 40 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2022, la Société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle portant sur l'impôt sur les sociétés et ce, au titre de l'exercice 2018.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la société en Décembre 2022 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 488.692 DT à 324.578 DT.

Au cours de l'exercice 2023, Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 Décembre 2021.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la société en juillet 2023 et ayant pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2021 de 1.168.279 DT à 662.766 DT et de lui réclamer un complément d'impôts et taxes de 697.741 DT dont 313.891 DT de pénalités.

La société a formulé, dans les délais, ses oppositions quant aux résultats de ces deux vérifications fiscales.

Le dénouement de ces deux vérifications a eu lieu sans recours juridictionnel en novembre 2023 et a eu pour effet de ramener le crédit d'impôt sur les sociétés de 1.168.279 DT à 950.039 DT et de réclamer un complément d'impôts et taxes de 221.754 DT.

NOTE 41 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 27 mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 27 mars 2024, font apparaître un total du bilan de 621.995.773 DT, un bénéfice net de 10.218.162 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 12.675.767 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2023, les créances s'élèvent à 595.869 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 42.470 KDT et les agios réservés ont atteint 3.607 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 27 mars 2024.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 4 Avril 2024

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

DELTA CONSULT

Said MALLEK

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

1- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 23 janvier 2023 au 20 septembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 29.777 DT.

2- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 28.500.000 DT, durant la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 25 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 335.090 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 2.000.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 12 janvier 2023 au 13 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 129.901 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 1.500.000 DT.

4- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 2 avril 2023 au 27 mars 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 65.311 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 1.000.000 DT.

5- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 23.000.000 DT, durant la période allant du 3 janvier 2023 au 19 novembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève 231.919 DT.

6- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2023 au 3 janvier 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 44.293 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2023, à 500.000 DT.

7- HL a réalisé, en 2023, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant global de 4.500.000 DT, durant la période allant du 27 juillet 2023 au 27 décembre 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 86.966 DT.

8- HL a réalisé, en 2023, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 12 décembre 2023 et échéant le 20 février 2024, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.334 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant de 500.000 DT, émis le 24 décembre 2022 et échéant le 23 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 2.854 DT.

2- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 4.500.000 DT, durant la période allant du 2 novembre 2022 au 30 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 15.524 DT.

3- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 13 décembre 2022 au 18 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 5.955 DT.

4- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 4 octobre 2022 et échéant le 2 avril 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 22.010 DT.

5- HL a réalisé, en 2022, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès des héritiers du feu Abdelkader ESSEGHAIER, représentés par Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 4 novembre 2022 au 13 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 7.143 DT.

6- HL a réalisé, en 2022, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société REPRESENTATION INTERNATIONALE dans laquelle elle a des dirigeants communs pour un montant de 500.000 DT, émis le 9 décembre 2022 et échéant le 8 janvier 2023, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2023, s'élève à 993 DT.

7- Le conseil d'administration réuni le 28 mars 2023, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR,

administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2023 à 33 861 dinars hors taxes, soit 40 295 dinars toutes taxes comprises.

8- Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022, a autorisé l'acquisition auprès de la société Confection Ras Jbal « CRJ », ayant des dirigeants en commun, d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble CRJ sis au centre urbain nord de Tunis pour l'ouverture d'une nouvelle agence. La superficie du local est de 83m² avec un prix d'acquisition de 5.200 DT HT par m² hors aménagement.

Ainsi, le prix global est de 431.600 Dinars HT, soit 513.604 Dinars TTC. Le paiement se fera 50% à l'acceptation de l'offre et 50% à la signature du contrat définitif.

A ce titre, Hannibal Lease a payé une avance de 256.802 Dinars en 2021 et le contrat définitif n'a pas été encore conclu.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

– Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et il lui a fixé sa rémunération.

– Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société. Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022 lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

– Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2021 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Le conseil d'administration réuni le 24 mars 2022 lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2023, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2023.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2023
Avantages à court terme	100 000	-	686 216	152 339	450 259	75 000	163 458	163 458
Rémunérations brutes	100 000	-	650 000	150 000	425 000	75 000	-	-
Charges sociales	-	-	9 354	2 339	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	26 862	-	25 259	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	163 458	163 458
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	-	686 216	152 339	450 259	75 000	163 458	163 458

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 60.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 4 Avril 2024

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

DELTA CONSULT
Said MALLEK